

L'Eclairer du Gâtinais, 15 mars 2012

ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET

Une intercommunalité « souple »

Toutes les municipalités de l'arrondissement de Montargis étaient conviées samedi, à l'espace Jean-Vilor (Amilly), à mieux comprendre la nouvelle législation en termes d'intercommunalité. Une réunion de travail organisée par l'Association des maires du Loiret.

Voilà trente ans (c'était le 2 mars 1982) que la première loi sur la décentralisation a vu le jour. Désormais, les collectivités s'administrent librement, la tutelle des préfets sur les collectivités territoriales étant supprimée.

La loi a continué d'évoluer. En particulier grâce à l'Orléanais socialiste Jean-Pierre Sueur qui a, lui, le 6 février 1992 - en tant que secrétaire d'État aux Collectivités locales - contribué à la « révolution tranquille » (selon ses mots) de l'intercommunalité.

« Toiletage nécessaire pour plus de logique »
Aujourd'hui, Jean-Pierre Sueur estime que la réforme territoriale menée par l'actuel gouvernement a été une « recentralisation en redonnant le pouvoir au préfet ». Voilà un point que ce spécialiste - actuel



Grâce à la juriste Marie-Cécile Georges et à la sous-préfète, près de 70 adjoints ou maires ont profité d'un éclairage bienvenu sur « la réforme de la carte intercommunale ».

président de la commission des lois au Sénat - a tout récemment réussi en partie à gommer grâce à des discussions. En est sortie la loi Pellissard (narré), qui a repris le projet Sueur moins deux amendements !

Votée le 1^{er} mars dernier, cette loi remet de la « souplesse ». Les maires, comme Ferrières-en-Gâtinais, Nargis, Fontenay, pourront continuer d'avoir un syndicat scolaire ou en créer. Les conseils communautaires sont maintenus : Lorris

restera avec Châteauneuf.

En fin de matinée samedi, Maria-Dolores Martinez-Pommier, sous-préfète, a d'ailleurs tenu à rassurer les élus municipaux sur la préservation de l'identité de leur commune. « L'intercommunalité apporte un plus en termes d'expertise, d'utilisation de moyens, de services à la population. D'ici février 2015, il reste à rattacher quelques communes à des EPCI existants (*Établissement public de coopération intercom-*

munale). Sur le Montargis, pour répondre à la rationalisation de la "carte intercommunale dans le Loiret", seulement sept syndicats intercommunaux sont concernés par une fusion ou une dissolution », a résumé la représentante de l'État, qui s'est félicitée de la récente création de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry (14 communes du canton de Courtenay).

JEAN-MARC THIBAUT